



[billet d'avion] Erreur de prix ou bourde de la compagnie aérienne

Par dbz51

Bonsoir à tous,

J'ai acheté le 11 novembre via un grand site internet de voyageur des vols secs auprès d'une compagnie ayant pignon sur rue, de Paris à Montréal au printemps prochain.

J'ai payé 320 euros A/R avec bagage (tarif d'appel 720 euros A/R sur le site de la compagnie aérienne)

Ma réservation a été confirmée dans la journée à 100% aussi bien par le site du voyageur que par la compagnie aérienne en elle-même (numéro de réservation, numéro de billet électronique)

Aujourd'hui, soit 15 jours après, je reçois un mail du voyageur m'indiquant d'une erreur de prix ("manifestement dérisoire"), et que a) je débourse 400 euros pour m'aligner ou b) je suis remboursé

Un coup de fil au service d'aide juridique de l'ufc que choisir me confirme que le caractère "manifestement dérisoire" ne semble pas avéré, et que puisque ma réservation a été confirmée électroniquement ils sont tenus de se conformer à la transaction qui a eu lieu le 11 novembre.

Un coup de fil au service client de la compagnie me confirme qu'ils n'ont pas l'intention de me laisser d'autres options. J'apprends cependant que la somme demandée pour m'aligner correspond à "un oubli de la taxe carburant dans le calcul du prix". (vrai ou pas c'est un prétexte fallacieux pour noyer le poisson)

Est-ce que cette information peut faire pencher la balance en ma faveur ? En effet, est-ce réellement dans ce cas une "erreur de prix" ?

Merci d'avance.